

**Litige opposant les cliniques de l'Orangerie et Rhéna : le Tribunal administratif de Strasbourg accepte le désistement de la clinique de l'Orangerie.**

Le conseil municipal de Strasbourg a accordé à la clinique Rhéna une garantie d'emprunt de 91,9 millions d'euros. Estimant cet octroi irrégulier, la clinique de l'Orangerie a saisi le Tribunal.

Le 18 mai 2019, la clinique de l'Orangerie a déclaré renoncer à son recours. Par un jugement notifié aux parties ce jour, le Tribunal lui en donne acte, mettant ainsi fin au litige.

**Contacts presse :**

**Claire ANDRES-KUHN** : 03.88.21.23.26 / [communication.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:communication.ta-strasbourg@juradm.fr)

**Jean-Baptiste SIBILEAU** : 03.88.21.23.50 / [communication.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:communication.ta-strasbourg@juradm.fr)